



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION  
POUR L'EXERCICE 2017  
DE LA VILLE DE RENENS

# Rapport de la Commission de Gestion pour l'exercice 2017 de la Ville de Renens

## Table des matières

Mot du Président.....	3
Résumé des observations.....	4
Enfance et cohésion sociale : .....	4
Culture Jeunesse et sport : .....	4
Informatique – Population – Sécurité publique : .....	4
Urbanisme - travaux / Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes / Gestion urbaine - développement durable : .....	5
Administration générale - Finances - Ressources humaines : .....	6
Rapport des visites de dicastère.....	8
1. Enfance - cohésion sociale .....	8
2. Culture, jeunesse et sports.....	12
3. Informatique-Population-Sécurité publique .....	18
4. Urbanisme - travaux / Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes / Gestion urbaine - développement durable .....	22
Bâtiments - Domaines - Logement - Cultes .....	22
Gestion urbaine - Développement durable.....	26
Urbanisme - Travaux.....	28
5. Administration générale - Finances - Ressources humaines.....	30
Rapport des Préavis bouclés .....	40

## Mot du Président

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de Gestion est une commission permanente composée de 13 membres issus des 5 groupes représentés au Conseil communal. La présidence est alternée entre chaque groupe entre juillet et juin.

En 2018, la Commission est constituée de 5 conseillères et 8 conseillers répartis entre les groupes de la manière suivante :

- Fourmi Rouge, 3 membres : Simone Szenyan, remplacée par Suzanne Sisto-Zoller, Byron Allauca et Simon Favre.
- Parti Socialiste, 3 membres : Maria Correia, remplacée par Michele Scala, Oumar Niang et Robert Mulopo.
- PLR, 3 membres : Elodie Golaz-Grilli, Walter Siegrist et Yoann Sengstag, ayant démissionné sans être remplacé.
- Les Verts, 2 membres : Nathalie Jaccard et Philippe Hertig.
- UDC, 2 membres : Eveline Henry et François Bertschy.

L'exercice de président a été pour moi une expérience nouvelle et pleine de rebondissements. Le fonctionnement des institutions politiques et l'organisation qui en découle a été un vrai défi à prendre en main. Je remercie du fond du cœur Mr. Veyre et Mme Charlet qui m'ont aidé à m'organiser tout au long de l'année avec bienveillance. Je remercie également les membres de la Cogest qui m'ont épaulé autant dans la planification que dans l'écriture des rapports et sans qui l'exercice aurait été tout simplement impossible.

La Cogest est une commission unique en son genre. D'une certaine façon, nous sommes «la commission qui gratte». Nous avons pu travailler tous ensemble tout au long de l'année pour tenter de comprendre comment fonctionne notre commune et comment améliorer ou féliciter des services afin que chaque année Renens soit encore meilleur.

Lorsque la commission arrive dans un service avec ses questions et ses remarques, il est difficile pour ceux qui en connaissent le fonctionnement par cœur et le vivent de l'intérieur d'en expliquer les rouages. Souvent, les choses se font simplement, de personnes à personnes et devoir expliquer la mécanique est ressenti comme une intrusion. Notre rôle n'est pas d'accuser ni de dénoncer. Nous avons comme rôle de comprendre comment sont gérés les projets et de proposer des pistes pour que chacun puisse s'épanouir et que notre commune puisse rayonner sur l'Ouest Lausannois et au-delà.

Cette année nous a permis de mieux comprendre les outils à notre disposition. Nous avons pu poursuivre un travail de partenariat avec la municipalité et nous bénéficions une dynamique constructive avec la COFIN.

Je tiens encore à remercier les commissaires pour cet exercice 2017-2018 qui n'a pas été de tout repos mais qui a prouvé que la COGEST est une commission soudée et constituée de personnes de confiance et sur qui il est possible de compter.

Pour la Commission de Gestion

Le président rapporteur

Simon Favre

## Résumé des observations

### Enfance et cohésion sociale :

Pas d'observation

### Culture Jeunesse et sport :

**Observation N° 1:** La COGEST comprend qu'il faille du temps pour développer un projet tel que la Ferme des Tilleuls, toutefois, elle estime que des actions doivent être mises en place et soient menées pour faire progresser la fréquentation et y amener la population renanaise.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité transmettra ce vœu à la Fondation de La Ferme des Tilleuls. Elle fera également tout ce qui est de sa compétence afin de faciliter la mise en place des mesures prises par la Fondation pour faire progresser la fréquentation.

- ❖ La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Et lui rappelle que ce n'est pas un vœu, mais bien une observation! La COGEST ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire.

**Observation N° 2:** La COGEST souhaite qu'une solution pérenne soit trouvée pour qu'un parking soit mis en place. Sans cela elle craint que la fréquentation en subisse les conséquences, et ce même si l'accès en transports publics est aisé.

**Réponse de la Municipalité :** Des négociations sont en cours entre la Fondation et des propriétaires fonciers des parcelles adjacentes afin de pouvoir offrir des places de parc de manière pérenne. La Commune facilitera, dans la mesure du possible, la mise à disposition d'une offre de stationnement dans le périmètre immédiat de la Ferme des Tilleuls.

- ❖ La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit des négociations en cours. Toutefois, elle **MAINTIENT** son observation jusqu'à la réalisation de ce projet.

### Informatique – Population – Sécurité publique :

**Observation N° 3:** La Cogest désire savoir si un autre système a été étudié ou est à l'étude. Le cas échéant, la date de sa mise en service.

**Réponse de la Municipalité:** Cette thématique n'est pas étudiée à l'heure actuelle. Elle sera toutefois reprise prochainement par le Comité de direction de la POL.

- ❖ La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et l'accepte. Elle reviendra ultérieurement pour étudier cette problématique.

**Urbanisme - travaux / Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes / Gestion urbaine - développement durable :**

**Observation N° 4:** Pour la COGEST le référencement Google Maps n'est pas suffisant. Elle souhaite vivement que des solutions soient trouvées dans les plus brefs délais, afin que le public puisse trouver aisément la Ferme des Tilleuls. La COGEST est persuadée que cela sera bénéfique pour tout le monde.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée à travers Renens.

- ❖ La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Elle ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au Conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire. Elle se réjouit de voir la mise en œuvre de ces mesures à travers Renens et environs.

**Observation N° 5:** La COGEST est extrêmement surprise par cette réponse! La Ville de Renens a porté ce projet (préavis no112-2011), elle le subventionne. Ce projet a tout intérêt à trouver son public et de pouvoir se développer. C'est la carte de visite culturelle de notre ville, par conséquent sa promotion, sa visibilité est l'affaire de tous. LA COGEST attend que des solutions soient mises en place rapidement.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme des Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée aux abords de la Ferme. Nous précisons également qu'un panneau large de plusieurs mètres indique désormais, depuis le printemps 2018, cet endroit.

- ❖ La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Le panneau large de plusieurs mètres reste peu visible et n'indique pas ce qui se passe derrière ces murs.

La COGEST est très surprise de constater que la Municipalité est si peu attentive à la manière dont la subvention communale est utilisée et par le manque de réactions face aux divers points soulevés par la COGEST

**Observation N° 6:** La Commission de gestion est une commission qui a pour missions, buts et rôles d'examiner et de rapporter sur la gestion de la Commune.

Elle est désagréablement surprise de ne pas pouvoir obtenir les réponses à ses questions et d'être renvoyée à des réponses ultérieures qui seraient faites à la Commission des Finances ou au Conseil communal.

Elle souhaite maintenant obtenir les réponses à ses questions.

**Réponse de la Municipalité:** Le chantier de la Ferme des Tilleuls est terminé depuis peu, alors que celui de son annexe est toujours en cours. Des éléments circonstanciés seront ainsi transmis par voie de préavis une fois les travaux terminés, et cela dans les meilleurs délais. Les informations financières seront remises à la Commission des finances lors de sa séance du 22 mai 2018 et une communication

écrite au Conseil communal a été insérée dans le dernier communiqué de la Municipalité. Le processus adopté depuis de nombreuses années est ainsi respecté.

- ❖ La COGEST **MAINTIENT** son observation jusqu'à consultation de tous les documents demandés.

Elle se demande comment il est possible que pour un projet d'une telle envergure avec de tels enjeux financiers, ces travaux aient été traités en apparence si sommairement. La COGEST souhaite pouvoir s'assurer que tout ait été fait dans les règles et que l'argent du contribuable ait été bien géré.

Elle est de surcroît inquiète par les difficultés à obtenir des renseignements et d'être renvoyée à des réponses qui seront faites à la COFIN, alors que son droit d'investigation découle de la loi sur les communes.

#### Administration générale - Finances - Ressources humaines :

**Observation N° 7:** La COGEST souhaite que tout soit mis en œuvre afin de prévenir les cas de burn-out ou de dépressions et que de statistiques sur ces pathologies soient tenues.

**Réponse de la Municipalité:** Renens accorde de l'importance à préserver la santé, physique et psychique, de ses collaborateurs, notamment à l'aide du projet d'envergure "Santé et travail". Ce projet est axé sur la prévention de la santé et le bien-être dans le cadre du contexte professionnel. Actuellement, nous sommes à la phase de former les managers, acteurs indispensables de la réussite de ce projet. En parallèle, le service RH élabore un tableau de bord composé d'indicateurs pertinents.

Le secret médical ne nous permet pas de connaître la nature exacte de la pathologie de nos collaborateurs. En l'état, nous ne pouvons pas tenir des statistiques orientées uniquement sur les cas de burn-out ou de dépressions. Cependant, le projet "Santé et travail" permet de traiter de manière globale la prévention de la santé notamment psychique. Et le tableau de bord des indicateurs donnera une image de l'évolution des absences.

- ❖ La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse qu'elle accepte, mais reviendra sur cette thématique lors de prochains travaux, lorsque le projet « Santé et travail » sera plus avancé.

**Observation N° 8:** Il est essentiel que Renens gagne des contribuables. La COGEST souhaite qu'une stratégie à court, moyen et long terme soit mise en œuvre afin de motiver les personnes physiques à venir s'installer en ville de Renens. D'autant plus, que Renens offre à leurs start-up, sociétés et entreprises des conditions favorables et motivantes.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité abonde dans le sens de la Commission de gestion sur la nécessité d'acquérir de nouveaux contribuables à même de maintenir, voire d'augmenter, les recettes fiscales. Toutefois, elle estime qu'il est maladroit de le faire sous l'angle des entreprises et jeunes pousses qui viennent s'établir à Renens. Si les porteurs de projet sont rendus attentifs au fait qu'il y a des opportunités de logement sur le territoire communal, la Municipalité ne souhaite pas systématiser une démarche en ce sens, surtout vis-à-vis de personnes qui ont déjà un domicile dans la région et qui n'en émettent pas la demande. Concernant les conditions favorables mentionnées, elles sont toutes relatives étant donné que les entreprises s'acquittent toutes d'un loyer qui est celui du marché. La concurrence des sites d'hébergement pour entreprises est grande et l'emphase est mise sur l'acquisition de nouveaux emplois en priorité.

*Concernant les habitants, la Municipalité favorise l'émergence de projets urbanistiques de qualité qui, lorsqu'ils arrivent sur le marché, rencontrent la demande qui demeure soutenue dans une période de pénurie de logements.*

- ❖ La COGEST remercie la Municipalité, bien qu'elle soit sceptique et qu'elle reviendra ultérieurement sur cette problématique, elle accepte cette réponse.

**Observation N° 9:** La COGEST félicite le délégué à la promotion économique ainsi que la Municipalité pour sa fermeté, sa vigilance et le travail développé. Elle les encourage et les soutient dans les efforts consentis. Elle est persuadée que c'est un travail interdisciplinaire qui doit être mené. Raison pour laquelle, la COGEST demande qu'une démarche stratégique de développement se fasse afin que Renens ait une offre culturelle, des infrastructures, une logistique et une promotion économique originale, attractive et qui ne soit pas semblable à celle de ses voisines.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité a pris bonne note de cette observation et continuera à œuvrer dans l'esprit de son slogan "Renens, carrefour d'idées". Le programme de législature doit être considéré comme un plan stratégique qui met notamment en avant les spécificités de son ADN et l'importance de la transdisciplinarité.

- ❖ La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle **MAINTIEN** son observation jusqu'à ce que la situation s'améliore et pour encourager la Municipalité dans ses démarches.

## Rapport des visites de dicastère

### 1. Enfance - cohésion sociale

28 février, 16h30 – 18h

#### Introduction de Madame Karine Clerc, Municipale

En 2017 de gros projets ont été réalisés :

- Nouveau programme informatique (comptable et ressources humaines)
- Préavis planification petite enfance
- Déménagement de la garderie Le Tournesol
- Travail sur l'observation N° 10 du rapport sur l'exercice 2016 de la COGEST

#### Quel a été le rôle de la Commune dans la gestion du planning familial ?

**Réponse écrite de la Municipalité:** Profa est une fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique.

Madame la Municipale Karine Clerc est membre du Conseil de Fondation en tant que représentante de la Commune. A ce titre, Madame Clerc a participé à l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2017.

L'article 13 des statuts de la fondation Profa précise les attributions du Conseil de fondation :

*"Art. 13*

*Les attributions du Conseil de fondation sont notamment les suivantes :*

- a) organiser la surveillance générale de la Fondation*
- b) nommer et révoquer les membres du Comité de direction*
- c) ratifier le budget, les comptes et le bilan de la Fondation*
- d) donner décharge au Comité de direction de sa gestion annuelle.*

*Tous les membres des organes de la Fondation sont tenus au secret des délibérations, de même que le secrétaire."*

La Commune de Renens n'est pas impliquée d'une autre manière dans la gestion du planning familial, si ce n'est qu'elle a des contacts avec les services de Profa en cas de besoin.

#### La Commission consultative du Planning issue du Conseil communal de Renens a été dissoute en 2016. Quel est le bilan en 2017 ? Qu'est-ce qui a été entrepris de nouveau ?

**Réponse écrite de la Municipalité:** Suite à la dissolution de la Commission consultative, la Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales du district de l'Ouest lausannois reste l'interlocuteur direct des communes. En cas de besoin, il a été convenu que Profa ou la Conférence seraient sollicités pour aborder un sujet particulier.

La dernière sollicitation de la Conférence date du 16 juin 2016. A cette occasion, Profa est venu présenter le service de conseil en périnatalité.

En collaboration avec "Ecoles", les parents des élèves de 3p et 4p, ainsi que de 6p, ont été invités à une soirée d'information. Des conseillères et éducatrices en santé sexuelle de Profa interviennent également en classe de la 3p à la 11p. Cette dernière prestation est financée par la Commune de Renens, compte N° 7630.3654.01 "Subventions Fondation Profa – Activités liées au planning familial". Pour le budget 2018, cela représente un montant de CHF 3'100.-.

Pour plus de renseignements, le site de Profa est très complet.

Dans l'attente du rapport d'activité 2017, celui de 2016 est disponible sous: [https://www.profa.ch/multimedia/docs/2017/06/PROFA\\_RA2016.pdf](https://www.profa.ch/multimedia/docs/2017/06/PROFA_RA2016.pdf)



**OBSERVATION N° 10: (Reprise du rapport 2016)**

*La COGEST ne comprend toujours pas pourquoi le programme institutionnel et/ou pédagogique de toutes les garderies n'est pas remis aux parents. L'argument de la "non compréhension" ou du manque de vulgarisation n'est pas selon elle pertinent. Il est essentiel d'impliquer les parents.*

*Elle souhaite que désormais ce programme soit à disposition et si des parents ne comprenaient pas, les éducatrices pourraient expliquer et échanger avec eux autour de la question. La COGEST pense que cela favoriserait la confiance, l'échange et le partage et permettrait de valoriser également cette profession.*

**Réponse écrite de la Municipalité:** Une version vulgarisée du programme pédagogique et des principales informations concernant le fonctionnement des structures est donnée aux parents lors du processus d'admission par les garderies de La Farandole et Le Tournesol. Elle se présente sous forme d'un petit livret en couleurs de 12 à 18 pages. La garderie des Globe-Trotteurs et l'UAPE du Censuy éditent une gazette qui est également remise aux parents lors du processus d'admission, avec comme particularité qu'elle est actualisée deux fois l'an et distribuée aux parents à chaque début de semestre.

Afin d'améliorer la communication, un résumé de la ligne pédagogique de chaque structure sera publié très prochainement sur le site internet de la Commune, agrémenté d'une ou deux photos du lieu d'accueil. Sur conseil du webmaster, le texte est volontairement court et accessible afin d'éviter l'ouverture de nouvelles pages. Ceci facilite aussi sa lecture sur un smartphone par exemple. Pour les personnes qui désireraient de plus amples informations, il est prévu par la suite de compléter le résumé par un document téléchargeable.

D'autres documents de communication à l'attention des parents, utilisateurs et tout public, sont en cours de réflexion. Cependant, en 2017, l'essentiel des forces du service a été mobilisé pour le changement des logiciels communaux, notamment celui de l'enfance, et pour la rédaction du rapport sur la planification de l'accueil de jour de l'enfance, ainsi que pour le déménagement de la garderie Le Tournesol. De ce fait, il reste encore une marge de progression qui sera mise en œuvre en 2018.

L'implication des parents dans la vie des garderies ne dépend pas que des moyens de communication écrits. Les contacts directs sont privilégiés d'autant qu'une partie des parents ne sont pas à l'aise avec le français. Ainsi, des réunions de parents sont organisées. Les parents peuvent également participer à certaines activités, telles que des goûters. Ils sont également invités à des conférences sur l'éducation. Des entretiens individuels sont planifiés avec les parents. Néanmoins, si malgré ce dispositif des parents ne se sentent pas pris en considération, les directions des structures sont à disposition. En cas de problème ou de désaccord, la direction du service reçoit in fine volontiers tout parent qui en fait la demande.

**Réponse directe de la Municipalité:** Une présentation à la COGEST des lignes pédagogiques de chaque structure d'accueil de jour est faite. Celle-ci figurera sur le site internet de la Ville de Renens avec des photos pour illustrer le texte.

Par cette présentation, le service Enfance - cohésion sociale s'ajuste et améliore la communication. L'observation N° 10 a permis de réinterroger les pratiques. Cette démarche intéressante a mis en avant les valeurs ainsi que ce qui se réalise dans chaque structure d'accueil de jour.

Une réflexion institutionnelle sur la petite enfance aboutira prochainement à la mise en place d'une charte commune aux structures puis une charte spécifique à chaque lieu d'accueil.

La Municipale et le chef de service présentent à la Commission de gestion divers documents:

- Fascicule Bienvenue à Renens – quelques lieux d'intégration.
- Fascicule Pour vos enfants à Renens ! – accueil et activités pour les enfants de 0 à 12 ans. Ces deux documents sont traduits en 10 langues (Albanais, Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Serbo-Croate, Tamoul, Turc).

- Brochure de bienvenue à la garderie Le Tournesol (contient toutes les informations utiles pour les parents, ainsi qu'un volet pédagogique).
- Brochure de bienvenue à la garderie La Farandole (contient toutes les informations utiles pour les parents, ainsi qu'un volet pédagogique).
- Brochure "Une journée chez les trotteurs à la garderie La Farandole" (chaque moment est illustré par un petit texte et des photos).
- La Petite Gazette du mois de janvier 2018 de la garderie des Globe-Trotteurs et de l'UAPE du Censuy (contient des informations sur les événements des deux structures).

Ces documents ont permis de mettre en avant ce qu'une partie des structures d'accueil de jour font. Les parents peuvent donc, grâce à ces documents, être bien informés.

Un membre de la GOGEST propose que les brochures de bienvenue comme celle du Tournesol soient réalisées par toutes les structures d'accueil de jour, puis distribuées aux parents. La Municipale prend note de la proposition qui suscite la réflexion.

- **La COGEST accepte la réponse de la Municipalité et la félicite ainsi que les équipes pour le travail et les initiatives réalisés en 2017. Toutefois, la COGEST émet le vœu que les brochures de bienvenue comme celle du Tournesol soient réalisées par toutes les structures d'accueil de jour puis distribuées aux parents.**

**Réponse de la Municipalité:** *La volonté de soigner la communication, notamment par la remise d'une brochure de bienvenue aux parents pour l'ensemble des structures, est partagée par la Municipalité. Les directions des garderies seront informées du vœu de la Commission de gestion et encouragées à y répondre, tout en leur laissant une part de créativité propre à l'identité de chaque lieu.*

- **La Cogest remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit de voir qu'elle va dans le même sens que son vœu.**

**Dès l'inscription des parents pour une place en garderie, combien de temps en moyenne cela prend-il pour obtenir une place ?**

**Réponse directe de la Municipalité:** Entre 0 et 3 ans selon les critères d'attribution. Par exemple, si un des parents ne travaille pas, il n'est dès lors pas prioritaire, ou si le jour demandé de fréquentation ne correspond pas aux disponibilités de la structure. La Municipalité reconnaît qu'il n'y a pas de solution idéale et qu'il faut faire avec le nombre de places disponibles.

**Y a-t-il des changements dans les barèmes pour la facturation des places en structure d'accueil ?**

**Réponse directe de la Municipalité:** Le projet du Grand Conseil sur un revenu déterminant unifié (RDU) a été reporté au 1<sup>er</sup> août 2020. Ce RDU doit permettre de calculer les ressources des parents en tenant compte des mêmes critères dans tout le Canton.

Aujourd'hui les réseaux peuvent définir librement leur barème.

Dans certaines communes, la participation demandée à tous les parents est de 40% du coût. A Renens, le souhait est d'être accessible avec un barème qui tient compte du salaire des parents. Actuellement, la Commune de Renens travaille à réactualiser ces barèmes.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), dans sa subvention à Renens, ne tient pas compte de ce que les parents auront payé. La péréquation n'est pas prise en compte. Les charges de subventionnement pour Renens sont plus élevées, a contrario des communes plus aisées.

**Qui finance la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour?**

**Réponse écrite de la Municipalité:** C'est la DGEP qui finance les cours obligatoires pour les accueillantes.

**La formation du CIAJF est-elle obligatoire et par qui est-elle donnée ?**

**Réponse écrite de la Municipalité:** La Communauté d'Intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAJF) est une association formée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), l'Entraide Familiale Vaudoise et Pro Jour Vaud. Elle est mandatée par la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour organiser la formation des accueillant-e-s en milieu familial (AMF) de tout le Canton de Vaud.

Cette formation est inscrite dans la Loi vaudoise sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE, article 25) et est obligatoire pour toute personne qui désire s'occuper d'enfants à son domicile contre rémunération.

La formation se compose d'un cours d'introduction à l'activité d'accueillante en milieu familial et de la formation continue, sous forme de rencontres de soutien annuelles.

**A combien s'est monté le financement du cours UVAM ? (Question complémentaire au rapport de la Ville voir page N° 16)**

**Réponse écrite de la Municipalité:** La subvention versée par la Commune de Renens est de CHF 3'000.-.

## 2. Culture, jeunesse et sports

Visite du 7 mars 2017

**Quelle a été la stratégie de développement culturel pour les enfants en 2017? Par catégorie d'âge, 0-6 ans, 7-12 ans, 13-18 ans. Qu'est-ce qui a été entrepris en 2017 pour promouvoir la culture pour les enfants ?**

**Réponse du service:** La stratégie de développement culturel pour les enfants n'est pas pensée en termes de catégorie d'âge, mais d'offres. Deux visions coexistent à ce sujet: la première est de proposer des projets spécifiquement "jeune public" comme le fait par exemple Le Petit Théâtre à Lausanne. La seconde est de partir du postulat que chaque enfant, quel que soit son âge, son origine socio-culturelle, sa culture, puisse accéder à une offre culturelle grâce d'une part à ses capacités propres et d'autre part grâce à des actions de médiation. La politique culturelle de Renens et les ressources dont elle dispose tendent à suivre cette deuxième option pour les projets qu'elle organise, tout en proposant ponctuellement des projets spécifiques destinés aux enfants et adolescents. La gratuité ou le tarif jeune est dans ce contexte un facteur important d'accès à la culture.

Par ailleurs, la Ville soutient différents projets ou institutions pour lesquels elle porte une attention particulière à la tarification, apportant si nécessaire son soutien sous forme de subvention afin de maintenir des prix accessibles.

**En 2017:**

Projets organisés par Renens	Actions de médiation	Jeune public	Ados	Adultes
Tarmac Festival	Oui	Oui	Oui	Oui
Saison musicale	Non	Oui	Non	Oui
Saison de spectacles	Non	Non	Ponctuellement	Oui
Exposition Molière	Oui	Non	Oui	Oui
Ecal cinéma	Oui	Non	Oui	Oui
Prix Ecal	Non	Non	Non	Oui
Carte cultissime	Oui	Non	Oui	Non
Concerts d'été	Non	Non	Oui	Oui
Piazzetta	Oui	Oui	Oui	Oui

Projets soutenus par Renens	Actions de médiation	Jeune public	Ados	Adultes
Exploration du monde	Oui	Non	Ponctuellement	Oui
Zig Zag	Oui	Oui	Non	Non
TKM	Oui	Ponctuellement	Ponctuellement	Oui
Ferme des Tilleuls	Oui	Ponctuellement	Ponctuellement	Oui
Cirque Starlight	Oui	Oui	Oui	Oui

**Complément oral:** Les animations à l'intention des enfants ne s'inscrivent pas dans une stratégie. Le service cherche tout bonnement à satisfaire la demande d'un public le plus large possible, sans considération de catégories d'âges. Parmi les divertissements et spectacles pour enfants que soutient le service, les plus fréquentés sont ceux du «Théâtre Jeune Public» de l'association ZigZag. Ce théâtre, rappelons-le, est le premier projet culturel de l'Ouest lausannois à l'intention des enfants.

En 2017, des spectacles et des divertissements musicaux pour les tout-petits, dès l'âge de six mois, ont été organisés pour la première fois. Ils ont rencontré un beau succès, en partie grâce à la disponibilité de l'équipe de la Salle des spectacles et à un système d'abonnement avantageux pour les familles.

Le Service se doit de communiquer à la population toutes les informations concernant les animations, spectacles et événements mis sur pied pour la jeunesse. Le canal le plus efficace est celui de l'école, mais les supports de diffusion qui peuvent y transiter sont soumis à de strictes contraintes. Ils ne doivent, par exemple, exhiber aucun logo d'aucune firme ou institution, même promotrice de la manifestation. Le service est ainsi amené à concevoir chaque fois un dépliant spécial pour les écoles.

Le Service considère qu'il est dans son rôle de mettre en valeur les activités de culture générale organisées dans le cadre de l'école en sus du strict programme d'enseignement.

Par exemple, l'an passé, les élèves d'une classe ont tous reçu un instrument à vent, et des leçons pour en jouer, dans le but de former un orchestre. Faire donner un concert à cet orchestre était vu comme la juste reconnaissance du travail des élèves et de leur professeur. Aussi, le service s'est-il investi dans la préparation dudit concert.

Un autre exemple est celui de l'animation «Ville en tête». Annuelle, elle est conduite alternativement dans une classe du secteur est et du secteur ouest. Elle consiste à expliquer aux élèves, par des exposés, des visites et des exercices, les enjeux des projets d'urbanisme, ceci dans l'objectif d'éveiller chez eux la conscience des processus et des procédés qui modèlent leur cadre de vie. Des architectes actifs dans la planification et l'urbanisme en Suisse romande sont appelés à apporter leur concours à ces animations. Sur demande des enseignants, le Service peut contribuer au financement d'une manifestation qui mettrait en valeur le travail des élèves exécuté dans le cadre d'une animation «Ville en tête».

Un autre exemple, enfin, est celui en relation avec la mise hors service temporaire de la salle de gymnastique du collège du Léman (salle Maurabia). Environ 400 élèves, alors privés de cours de gymnastique, ont été confiés à l'«École de cirque de Lausanne et Renens» qui a pris le relais de leur appétit sportif en leur enseignant les arts du cirque. Au travers de sa Commission d'établissement, le Service a mis à disposition de l'école le financement nécessaire à l'organisation du spectacle que donneront ces artistes en herbe sous le chapiteau prêté du cirque StarLight.

**Vœu N° 1: La COGEST est satisfaite de constater que l'offre culturelle pour les enfants s'est développée et félicite CJS. Toutefois, elle trouve que le panel est encore insuffisant. La culture étant un des meilleurs moyens pour lutter contre la fracture sociale et la pauvreté, il semble par conséquent essentiel que les enfants y aient accès le plus régulièrement et le plus tôt possible.**

**Réponse de la Municipalité:** *Tout comme la Commission de gestion, la Municipalité est convaincue de l'importance de l'ouverture à la culture dès le plus jeune âge. Elle reste et restera attentive à toutes les occasions de promouvoir la culture pour les enfants.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle reste persuadée qu'il est essentiel de provoquer les opportunités.**

#### **Subvention à la fondation de la Ferme des Tilleuls**

**Comment est répartie cette subvention? Des formations pour les employés sont-elles prévues dans ce montant afin de les mettre à niveau? Apparemment, il y a des «on-dit» que la personne en charge de la communication et promotion n'a pas de formation.**

#### **Réponse écrite de la Municipalité:**

Cette subvention est destinée au fonctionnement de la Ferme des Tilleuls, à savoir :

- Les RH: salaires et charges sociales du personnel fixe, salaires du personnel temporaire, formation continue;
- Les charges administratives : assurances, contrats et abonnements informatiques, téléphonie, alarme, sanitaires, matériel courant ;
- Il importe de préciser ici que le projet de La Ferme des Tilleuls, se réalise avec des ressources humaines et financières comptées. Il est essentiel, pour une institution de ce type, de pouvoir bénéficier de personnes dont les compétences sont multiples. La politique du personnel de la fondation encourage la formation continue.

### Complément oral

***En préambule, la Commission de gestion demande à Mme Myriam Romano-Malagrifa de préciser la nature des relations entre son Service et la Ferme des Tilleuls.***

Mme Romano-Malagrifa répond qu'elle-même et son adjointe, Mme Michelle Dedelley, font partie «ad personam» du Conseil de fondation, où leur mission est de représenter la Ville de Renens. Il n'y a donc pas de lien institutionnel entre la Ferme des Tilleuls et le service Culture, jeunesse et sports. C'est donc à titre de membres de la Fondation de la Ferme des Tilleuls que Mmes Romano-Malagrifa et Dedelley s'expriment.

La Ville met annuellement à disposition de la Ferme des Tilleuls une subvention de CHF 300'000.- ainsi que la jouissance gratuite des bâtiments (estimée correspondre à une location de CHF 20'000.- par mois). La subvention couvre les frais courants de fonctionnement. Les autres frais, en particulier ceux d'animations, sont à couvrir par les ressources propres de la Ferme.

Les personnes employées à la Ferme ont été engagées par la Fondation aux conditions du marché, des conditions inférieures à celles des employés communaux. Cependant, à l'instar de ces derniers, elles se verront offrir, au fil des besoins, les formations complémentaires adéquates.

Leur sélection s'est justifiée par la multiplicité de leurs compétences, tantôt homologuées par leurs formations, tantôt confirmées par leurs expériences. Cette polyvalence était rendue nécessaire par la complexité des tâches à venir et la modestie obligée de l'effectif. Leur choix a donc répondu à des contraintes strictes, dont, bien entendu, celle de la limite des ressources.

### **Des démarches ont-elles été entreprises pour que la Ferme des Tilleuls fasse partie de la Nuit des Musées? Quel est le coût de participation à une telle manifestation?**

**Réponse du service:** La Nuit des Musées est une association destinée à faire connaître les institutions muséales, soit celles qui ont une mission de collection et de conservation. La Ferme des Tilleuls ayant une vocation différente, la question de son adhésion à cette manifestation doit être discutée au sein du Conseil de Fondation. Dans le cas où ce dernier souhaiterait faire une demande d'adhésion, celle-ci devra encore faire l'objet d'une validation par l'Association de La Nuit des Musées. Le coût de la participation est essentiellement lié au personnel et à la mise en place de propositions de médiation; il dépend ainsi de l'envergure du projet.

**Complément oral:** Inscrire la Ferme des Tilleuls dans le programme de la Nuit des Musées lui donnerait accès au réseau de cette association. Une réflexion doit être menée, mais actuellement pour la Ferme des Tilleuls, il y a déjà tellement d'autres partenaires impliqués; à considérer et à coordonner.

**Vœu N° 2: La COGEST souhaite que la Ferme des Tilleuls puisse bénéficier de toutes les opportunités et possibilités de faire connaître son existence et ses activités, elle souhaite que toutes les initiatives qui lui apporteraient de la visibilité soient étudiées**

**Réponse de la Municipalité:** *La Municipalité transmettra ce vœu à la Fondation de La Ferme des Tilleuls.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse, mais souhaiterait vivement que ses représentants qui siègent au Conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire.**

### **Réponses données à plusieurs questions de la Commission à propos de la Ferme des Tilleuls**

**La Commission de gestion a le sentiment que la fréquentation est inférieure aux attentes, en particulier de la part des jeunes, et qu'une publicité insuffisante pourrait en être, au moins partiellement, responsable.**

**Réponse de la Municipalité:** Au sujet de la publicité, Mme Dedelley reconnaît être en phase de réflexion et d'expérimentation. Dans les mois qui ont suivi l'inauguration, l'effervescence de l'événement s'est prolongée pour soutenir un certain niveau de fréquentation qui est, depuis, retombé. Les modes de communication doivent donc être réexaminés et réanimés. Cependant un gros travail a déjà été accompli dans la constitution de réseaux d'informations. Ils ont jusqu'ici permis la visite de trente classes d'écoles et de plusieurs groupes sociaux et professionnels.

On admet qu'une institution comme la Ferme des Tilleuls nécessite du temps, trois ans au moins, pour atteindre un régime de croisière. Trouver un public, faire coïncider une offre et une demande est actuellement la préoccupation majeure de la Fondation. Un questionnaire qui est en préparation devrait apporter quelques lumières sur les mesures à prendre.

Beaucoup d'heures sont consacrées à traiter un afflux constant de propositions d'animations, beaucoup trop nombreuses pour la capacité du lieu, mais qui cependant demandent toutes un examen et une prise de position courtoise. Ce travail ingrat est considéré comme un investissement social.

**Observation N° 1: La COGEST comprend qu'il faille du temps pour développer un projet tel que la Ferme des Tilleuls. Elle estime, toutefois, que des actions doivent être mises en place et que celles-ci soient menées pour faire progresser la fréquentation et y amener la population rennaise.**

**Réponse de la Municipalité:** *La Municipalité transmettra ce vœu à la Fondation de La Ferme des Tilleuls. Elle fera également tout ce qui est de sa compétence afin de faciliter la mise en place des mesures prises par la Fondation pour faire progresser la fréquentation.*

- **La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Et lui rappelle que ce n'est pas un vœu, mais bien une observation! La COGEST ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au Conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire.**

**La Commission de gestion demande comment progresse la réflexion sur la mise en place d'une signalisation adéquate.**

La conception de la signalisation imagine trois dispositifs.

Un premier dispositif devrait identifier le bâtiment par une écriture à même sa façade. La question de l'intégrité du bâtiment est là cruciale. A titre provisoire, on étudie la possibilité d'une bache amovible. Une écriture par projection lumineuse serait intéressante, mais visible la nuit seulement.

Un deuxième dispositif serait constitué de panneaux, situés sur les trottoirs de la rue de Lausanne, indiquant aux piétons la direction de la Ferme.

Un troisième dispositif, un panneau brun dit «touristique», devrait renseigner les automobilistes.

Ces trois dispositifs, les deux derniers surtout, nécessitent pour leur réalisation la collaboration et l'accord de nombreux partenaires. A savoir : la section cantonale des monuments et sites, les services communaux des travaux et de l'urbanisme, la PolOuest, le voyer et la PolOuest à nouveau. Un cheminement dont on commence seulement à parcourir les sinuosités.

**Pour information : observation adressée à Bâtiments et domaines (Observation N° 4, page 21)**

**Observation:** Pour la COGEST le référencement Google Maps n'est pas suffisant. Elle souhaite vivement que des solutions soient trouvées dans les plus brefs délais, afin que le public puisse trouver aisément la Ferme des Tilleuls. La COGEST est persuadée que cela sera bénéfique pour tout le monde.

**Réponse de la Municipalité:** *La réponse à cette observation se trouve dans le chapitre consacré à Bâtiments-Domaine-Logement-Cultes*

**La Commission de gestion demande comment progresse la réflexion sur la création d'un parking?**

Un parking, à terme, est absolument nécessaire : pour les personnes à mobilité réduite, pour l'approvisionnement de la Ferme, pour les cars. Les seuls terrains envisageables appartiennent aux CFF. Il faudra donc leur acheter ou louer une parcelle, obligatoirement au sud de la future ligne de tram, dont on ne connaît à cette heure qu'insuffisamment les caractéristiques pour en concevoir la traversée. En l'état, on ne peut qu'attendre.

**Observation N° 2:** La COGEST souhaite qu'une solution pérenne soit trouvée pour qu'un parking soit mis en place. Sans cela elle craint que la fréquentation en subisse les conséquences, et ce même si l'accès en transports publics est aisé.

**Réponse de la Municipalité:** *Des négociations sont en cours entre la Fondation et des propriétaires fonciers des parcelles adjacentes afin de pouvoir offrir des places de parc de manière pérenne. La Commune facilitera, dans la mesure du possible, la mise à disposition d'une offre de stationnement dans le périmètre immédiat de la Ferme des Tilleuls.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit des négociations en cours. Toutefois, elle maintient son observation jusqu'à la réalisation de ce projet.**

**La Commission de gestion aimerait être renseignée sur la «constitution» de la Ferme des Tilleuls**

Les droits et devoirs de la Ferme sont définis dans ses statuts et dans la convention dont la Fondation est garante. Ces deux documents, avec le rapport de gestion 2017 de la Ferme, seront remis au plus tôt à la commission de gestion.

Il est important de réaliser que l'aventure de la Ferme des Tilleuls en est à ses débuts et qu'il est bien trop tôt pour porter un jugement sur son intérêt et son opportunité.



**Réponses données à quelques questions de la Commission à propos de la Salle de spectacles**

**La Commission de gestion aimerait être renseignée sur le fonctionnement de la Salle de spectacles**

**Réponse de la Municipalité:**

La Salle de spectacle est très sollicitée, mais seul un tiers des occupations sont payantes, contribuant pour 90% des CHF 120'000.- qui constituent le revenu propre du bâtiment.

Le tableau de l'utilisation de la salle est à disposition de tout intéressé et un graphique résumé (fromage) figure dans le rapport de gestion de la Commune.

Il n'y a pas de rapport de gestion proprement dit, rapport qui laisserait apparaître la relation coût-avantage de l'exploitation de la salle, compte tenu de ses produits immatériels. Les calculs et hypothèses nécessaires à l'établissement d'une telle relation requièrent la coopération de l'ensemble des services concernés (Administration, finances, bâtiments). C'est une tâche lourde et compliquée.

Âgé de plus d'un demi-siècle, le bâtiment demande un entretien vorace en heures et dont le coût va inévitablement s'aggraver. Le besoin en travaux importants, de gros et de second œuvre, est de plus en plus pressant. Son état vétuste, son utilisation intensive, son incontournable utilité et l'absence d'une planification financière de sa rénovation en font un problème ardu.

Salle conçue à l'origine pour les spectacles modestes et les manifestations des sociétés locales, sa requalification en vraie salle de spectacle, susceptible d'accueillir de la musique amplifiée, de la danse et du théâtre avec décors, n'est pas compatible avec son architecture actuelle, d'ailleurs classée.

### **3. Informatique-Population-Sécurité publique**

Le 14 mars 2018

En guise d'introduction M. le Municipal Olivier Golaz souhaite la bienvenue aux membres de la Commission de gestion et souligne l'importance des visites de ladite commission pour leur service. Il a excusé les absences du commandant du SDIS M. Thierry Charrey et de celle du répondant communal de la police de l'Ouest lausannois, le lieutenant Christian Hautle. Il souligne en effet que la présence de ces derniers n'a pas été sollicitée par la Commission de gestion cette année, car il n'y avait pas de question spécifique les concernant. Néanmoins, ils sont prêts à donner des compléments d'information sur des sujets auxquels leurs services respectifs seraient concernés.

Il ajoute que l'année 2017 a été marquée par un gros chantier informatique qui est le remplacement des applications de gestion. En effet les projets H2O-ERP (remplacement des applications de gestion informatique) et H2O-AJE (Remplacement du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier) ont mis à contribution quasiment toute l'administration.

#### **Applications / Développements**

**Comment est gérée la formation continue des employés du département informatique et des collaborateurs pour garantir le maintien à niveau des compétences ?**

**Réponse écrite:** Régulièrement, les collaborateurs du service suivent des cours informatiques dans leur domaine de compétence. En général, 1 à 2 collaborateurs par année sont inscrits à des cours. En parallèle, les collaborateurs participent également à des forums et/ou des présentations de nouveaux produits; on dénombre annuellement 5 à 6 événements du genre.

**Réponse orale:** Les collaborateurs travaillent en réseau, ils participent à des forums interservices, entre communes et entre cantons. Par exemple les informaticiens participent à des formations de renforcement de compétences dans tel ou tel domaine suivant les besoins du moment. Ce fut le cas d'une formation organisée par les villes de Genève et Lausanne sur le sujet: «Comment augmenter les niveaux de sécurité?».

M. Olivier Fontanellaz ajoute qu'il y a peu de formations continues de type académique qui finissent par l'obtention d'un certificat. Mais la Commune est ouverte à la discussion pour toutes les demandes de formation de moyenne ou longue durée.

Par contre selon lui, dans la plupart du temps, ce sont les fournisseurs personnels de la Commune, qui connaissent les infrastructures et qui donnent des formations soit dans les bureaux de la Commune où dans leurs entreprises pour tous nouveaux programmes, c'est le cas particulièrement pour des mises à jour de nouvelles fonctionnalités. A la demande de la Commune, les sociétés font des propositions de logiciel et c'est très souvent leurs fournisseurs qui envoient des employés pour des démonstrations. D'ailleurs deux collaborateurs ont bénéficié d'une formation poussée sur le logiciel de surveillance informatique de la Commune, Nextthink.

Concernant le service de la population: Il arrive que le Canton donne des cours gratuits, comme celui qui a concerné la surveillance et la gestion des données.

La Commune finance de son côté certains cours de renforcement qui durent souvent trois jours. En général ces cours ont lieu chez Digicomp à Lausanne.

Trois collaborateurs sont agréés pour s'occuper du système des « Normes utiles ».

**Question orale: Monsieur Fontanellaz, comment faites-vous pour vous former et être au courant des changements dans votre domaine, particulièrement quand on est en haut de la pyramide?**

M. Fontanellaz signale que les chefs de service ont bénéficié de cours en gestion de projets, en management et à la sensibilisation à la santé au travail, mais pas en informatique.

«J'ai eu la chance d'avoir une bonne formation, c'est ce qui me permet d'être à jour et de bien superviser le travail des collaborateurs. Dans la pratique, j'amorce des impulsions et des idées lors de nos séances qui se tiennent tous les mois, mais ce sont mes collaborateurs qui sont les plus sollicités sur le terrain.»

**Question orale: En matière de sécurité informatique, le Canton vous impose-t-il des normes, des règles, ou des consignes à respecter? Quelles sont vos relations avec le service informatique du canton ?**

La ville de Lausanne et le Canton sont deux entités différentes en matière de sécurité informatique. La Commune de Renens n'a pas la même exposition au monde extérieur en matière de sécurité informatique, contrairement à Lausanne. En septembre, nous allons organiser sur le plan communal un audit en sécurité informatique. Cela a pour but d'évaluer l'efficacité des systèmes en place sans être un défi pour d'éventuels «hackers».

Sur ce point-là, nous n'avons pas de relation avec le Canton, chacun s'organise indépendamment. La ville de Lausanne fait la même chose de son côté.

Le seul lien que nous avons avec le Canton concerne les statistiques et le contrôle des habitants. Les données sont envoyées au Canton qui les sécurise.

**H20- ERP : Remplacement des applications informatiques de gestion :**

***Où en est le remplacement des modules Finances, Facturation, Gérances, Contrôle des habitants, Registres du greffe ?***

**Réponse écrite:** Démarré en 2016 avec le portail des Ressources Humaines, ce projet s'est poursuivi avec la mise en production de la paie en janvier 2017. En août ce fut le tour de la gestion des Débiteurs, des Créanciers, des Investissements, de la Comptabilité générale, du Contentieux, de la Facturation, de la Gérance, du Contrôle des habitants, du Registre des Entreprises, du Registre des Electeurs et de la Gestion des Chiens.

Certaines fonctionnalités, comme la gestion des caisses, la gestion des visas pour les factures et la gestion des engagés (commandes), sont encore à l'étude.

**Réponse orale:** Ce fût un gros travail qui a touché plusieurs services, pas seulement le service informatique et des finances, mais particulièrement celui des ressources humaines. C'est un grand changement et qui dit changement dit adaptation et inquiétude, car on perd un peu de sa zone de confort. Il y a eu un grand effort de sensibilisation effectué par le service informatique pour les autres collègues. Tout s'est bien passé, c'est un portail complet, porté par le service informatique, qui gère le dossier du collaborateur depuis son entrée en fonction jusqu'à son départ professionnel. Sur le plan cantonal, parmi les communes qui ont mis en place ce logiciel, Renens est la seule commune qui a mis autant de programmes en si peu de temps.

Pour la comptabilité, cela fait presque dix ans qu'on parle du logiciel MCH2, qui est un changement du plan comptable qui sera certainement mis en service en 2021. C'était important de faire un travail de démarche qui mènera au MCH2, il y a eu un énorme travail fourni par le service des finances pour une révision complète du plan comptable analytique. «Il fallait harmoniser les investissements et les budgets qui étaient faits en partie sur l'ancien système et l'autre partie sur le nouveau, c'est ce qui a donné des sueurs froides à nos services».

La Commune a réussi à mettre en lien la gestion des immeubles avec la gérance communale, ce qu'aucune autre commune n'a fait.

L'autre gros travail de l'intégrateur se situait au niveau sur service de la population et un peu du greffe, car il a fallu gérer 100'000 habitants en tout, même si nous n'avons que 20'000 actifs.

La Commune est obligée d'être en accord avec le Canton dans le cadre du regroupement des données, particulièrement avec la Loi sur l'harmonisation des registres, qui veut que chaque habitant soit attribué à un logement dans un immeuble.

### **Service de la population**

**Question écrite: Le registre des habitants obéit-il à une norme fédérale ?**

**Réponse écrite:** Les bases légales qui régissent un contrôle des habitants sont :

#### Sur le plan fédéral

- RS 101 Constitution fédérale
- RS 210 Code civil
- RS 431.02 Loi fédérale sur l'Harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes du 23.06.2006
- RS 431.021 Ordonnance sur l'Harmonisation des Registres du 21.11.2007

#### Sur le plan cantonal

- RS 142.01 Loi sur le contrôle des habitants
- RS 142.01.1 Règlement d'application de la loi vaudoise sur le contrôle des habitants
- RS 173.36 Loi sur la procédure administrative
- RS 431.02 Loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres
- RS 431.02.1 Règlement sur la Loi vaudoise d'application de la LHR

### **Traque des vélos volés et système de détection à puces dormantes, police de proximité**

**Question orale: Quel est l'état des lieux dans l'Ouest lausannois concernant le système Trakyv ?  
Quelle formation la police de proximité a-t-elle subie ?**

**Réponses écrites envoyées par la Municipalité en complément:**

#### Système Trakyv :

Il y a quelques années, la POL s'est approchée de l'entreprise qui a développé le système Trakyv. Après évaluation du système et des coûts, la POL a renoncé à s'associer avec cette entreprise.

<b>Observation N° 3: La Cogest désire savoir si un autre système a été étudié ou est à l'étude. Le cas échéant, la date de sa mise en service.</b>
--

**Réponse de la Municipalité:** *Cette thématique n'est pas étudiée à l'heure actuelle. Elle sera toutefois reprise prochainement par le Comité de direction de la POL.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et l'accepte. Elle reviendra ultérieurement pour étudier cette problématique.**

#### Formation police de proximité :

Sous l'égide des Polices communales vaudoises, une nouvelle formation continue de police de proximité a été mise sur pieds il y a deux ans. Ainsi, des collaborateurs de la POL, au même titre que leurs collègues des autres polices communales vaudoises, ont pu suivre 4 journées de cours sur les

thèmes "Réseaux et partenaires", "Mineurs", "Migration et société en mutation" et " Renseignement de proximité". A ce jour, une quinzaine de collaborateurs de la POL a suivi cette formation qui est également destinée aux autres policiers du corps.

### **Parking sauvage aux abords de la Piscine**

**Question orale: Quelles sont les mesures prises par la Commune pour empêcher le parking sauvage des véhicules autour de la piscine, afin que cela ne gêne pas les habitants du quartier? Est-ce que la PolOuest va sévir ?**

Une commissaire rappelle qu'elle avait fait une interpellation au Conseil communal il y a deux ans sur ce même sujet. La réponse de la Municipalité était qu'une solution serait prise en 2017. Mais force est de constater, selon la commissaire, que rien n'a été fait à juste mesure.

**Réponse orale:** Jusqu'à 2017 tout s'était bien passé. Mais en été 2017, au mois de juin, il y a eu deux week-ends de fortes chaleurs.

Ces parkings sauvages sont la résultante de plusieurs situations : les enfants étaient en vacances, il avait fait très chaud et les gens s'étaient déplacés en voiture. Dans ces situations, on pourra mettre toutes les polices que l'on veut, personne ne pourra empêcher un parking sauvage devant les garages et les portes des particuliers. Il faudra certainement faire un travail de communication et de pédagogie sur le comment se parquer autour de la piscine.

Selon la Municipalité, la police a bien fait en optant de ne pas sévir à tout va, même s'il y avait beaucoup de contrevenants. Vu les circonstances, c'est la réputation de la piscine de Renens qui était en jeu.

Un commissaire suggère la mise en place d'un panneau préventif « parcage interdit » avec le pictogramme d'une dépanneuse qui enlève un véhicule. Il ajoute qu'il faudrait peut-être déployer des assistants de sécurité publique dans de telles circonstances autour de la piscine pour faire régner l'ordre.

**Réponse écrite envoyée par la Municipalité en complément:** Une analyse de la fréquentation des places de parc dans le périmètre de la piscine met en évidence quatre à six journées exceptionnelles durant la saison estivale, caractérisées par une très forte affluence, avec une occupation de la quasi-totalité des places directes et à proximité. Ces journées sont plus particulièrement celles avant ou après les vacances scolaires. Lors de telle configuration faisant exception au cours de la saison d'été, la PolOuest privilégie une certaine tolérance du point de vue des contraventions après avoir contrôlé qu'aucune entrave majeure à la circulation ne découlait du parcage aux alentours de la piscine et que l'accès aux véhicules d'urgence était garanti (pompiers, ambulances, etc.). De nouvelles pistes de réflexion seront explorées conjointement par le comité de la Piscine de Renens et la Police de l'Ouest lausannois afin d'améliorer dans la mesure du possible la fluidité du trafic dans le périmètre, ainsi que la zone de déchargement. De plus, la dernière entité citée sera réactive dans les cas où la circulation serait entravée. Elle n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent afin de régulariser la situation. A relever encore que cette prochaine belle saison d'été pourrait être encore plus compliquée que les années précédentes, si la météo est estivale, en raison de l'installation du chapiteau de Starlight sur la moitié nord du parking du Censuy pour 5 à 6 jours dans la période du 20 au 30 juin 2018.

#### **4. Urbanisme - travaux / Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes / Gestion urbaine - développement durable**

Visite du 21 mars 2018

Bâtiments - Domaines - Logement - Cultes

**La Commune s'assure-t-elle de la conformité en matière d'incendie, de sécurité électrique, de chemin de fuite, détecteurs de fumées, portes anti-feu, etc. dans les hôtels, pensions de familles et assimilés (partout où des personnes sont placées par les services sociaux)?**

**Réponse écrite de la Municipalité:** Cette thématique est de la compétence de l'Office de la police des constructions (Urbanisme) qui prend position comme suit : un contrôle de la conformité globale des locaux donc y compris les aspects de protection incendie est réalisé lors de demandes d'autorisations de construire ou en cas de changement de licence concernant les établissements publics (selon la LADB). Le SDIS n'effectue aucun contrôle de conformité.

**Qu'est-ce qui a été entrepris pour signaler l'emplacement géographique de la Ferme des Tilleuls à travers Renens et environ?**

**Réponse écrite de la Municipalité:** Des projets sont en cours d'élaboration afin de signaler l'emplacement de La Ferme sur les voies de circulation. Cet endroit est en outre référencé sur des outils tels que "Google Maps".

**Observation N° 4:** Pour la COGEST le référencement Google Maps n'est pas suffisant. Elle souhaite vivement que des solutions soient trouvées dans les plus brefs délais, afin que le public puisse trouver aisément la Ferme des Tilleuls. La COGEST est persuadée que cela sera bénéfique pour tout le monde.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée à travers Renens.

- La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Elle ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au Conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire. Elle se réjouit de voir la mise en œuvre de ces mesures à travers Renens et environs.

**Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de signalisation forte de l'identité du lieu aux abords immédiats de la propriété ?**

Cette signalétique "locale" n'est pas du ressort de la Commune en tant que propriétaire, mais de la Fondation de la Ferme des Tilleuls en tant que locataire des lieux, sous réserve de l'approbation du propriétaire. Un projet de signalétique sur la façade nord du bâtiment a déjà été proposé par la Fondation, mais celui-ci a été refusé par le Service Monuments et Sites. Dès lors, un autre projet indépendant du bâtiment est en cours et sera soumis prochainement pour validation.

**Précision orale de la Municipalité:** La Commune, en tant que propriétaire, n'est pas tenue de faire la promotion ou de l'ingérence dans les affaires du locataire, en l'occurrence, la Fondation de la Ferme des Tilleuls. Nous pouvons avoir le rôle de facilitateur, mais c'est au locataire de faire sa propre promotion, même si la Commune alloue une subvention. Il y a un bail à loyer entre la Commune et la Fondation de la Ferme de Tilleuls qui fait foi, même si cela concerne, comme c'est le cas, un bâtiment classé.

**Observation N° 5:** La COGEST est extrêmement surprise par cette réponse! La Ville de Renens a porté ce projet (préavis N° 112-2011), elle le subventionne. Ce projet a tout intérêt à trouver son public et de pouvoir se développer. C'est la carte de visite culturelle de notre Ville, par conséquent sa promotion, sa visibilité est l'affaire de tous. LA COGEST attend que des solutions soient mises en place rapidement.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme des Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée aux abords de la Ferme. Nous précisons également qu'un panneau large de plusieurs mètres indique désormais, depuis le printemps 2018, cet endroit.

- La COGEST **REFUSE** la réponse de la Municipalité. Le panneau large de plusieurs mètres reste peu visible et n'indique pas ce qui se passe derrière ces murs.

La COGEST est très surprise de constater que la Municipalité est si peu attentive à la manière dont la subvention communale est utilisée et par le manque de réactions face aux divers points soulevés par la COGEST

**Comment sont gérés les déprédations/vandalismes de biens communaux? Est-ce qu'il y a une procédure? A qui peut s'adresser un habitant qui constate cela?**

Lors de déprédations ou de vandalismes constatés par le Service, la Police de l'Ouest lausannois (POL) est informée et se déplace pour constater les dégâts. Un rapport de plainte est rédigé pour signature au Chef de service compétent. Un tableau récapitulatif des dommages avec mention des coûts que cela a engendrés est tenu. Les habitants peuvent s'adresser au Centre Technique Communal.

**Précision orale de la Municipalité:** Au-delà du dépôt de plainte pour les déprédations, ce sont les responsables de site ou les concierges qui font des photos pour que le service concerné puisse donner suite pour les réparations. (Idem pour le mobilier urbain). Mais le citoyen lambda doit s'adresser directement à la police ou au Centre Technique Communal.

**Observation reprise du rapport de l'année passée :**

**OBSERVATION N° 7 de 2017:**

La COGEST est surprise, voire dans l'incompréhension, que le choix des architectes et certains maîtres d'œuvre n'aient pas été faits en fonction de leurs connaissances et compétences pour traiter des monuments classés.

La COGEST est aussi dubitative sur la quantité d'imprévus et du nombre de travaux qui ne figuraient pas dans le préavis. Elle désire être éclairée sur ce qui a amené cette situation et connaître les mesures qui ont été prises.

**De surcroît, elle regrette également que le Conseil Communal n'ait pas été averti des raisons des changements d'affectation comme par exemple avec le restaurant qui est devenu une buvette.**

- **Position de la COGEST en 2017:** La COGEST refuse la position de la Municipalité. Elle est étonnée par la réponse qui laisse entendre que l'inspection des lieux en vue de l'établissement du préavis et des budgets n'a pas pu être faite dans des bonnes conditions. La COGEST désire instamment avoir accès aux PV de chantier et ne pas attendre que le préavis soit bouclé, comme ses prérogatives le permettent.

**Réponse de la Municipalité en 2018:** *Le chantier en tant que tel a fait l'objet de 106 PV de chantier allant d'avril 2014 à septembre 2016. Les travaux ont repris après un arrêt de 3 mois dû à une nouvelle définition de l'occupation du Rural, de modifications dues aux exigences de l'ECA en relation avec le nouveau restaurant ainsi que de l'acceptation du système de fermeture du Rural par les services cantonaux.*

*Les échanges de courriels entre le service des Bâtiments et le bureau d'architecte sont à disposition de la Cogest pour ce qui est de 2017.*

- ❖ **La Cogest ne maintient pas cette observation mais présente l'observation N° 6**

**De surcroît, la COGEST aimerait savoir comment la communication entre les services communaux et ceux des bâtiments historiques a été organisée, ceci afin de comprendre les divers malentendus qui ont émaillé la rénovation de ce bâtiment.**

**Réponse de la Municipalité:** Au vu des malentendus constatés, une séance de coordination réunissant M. Charpié (secrétaire général du DFIRE), M. Chenu du service "Monuments et Sites", M. Jean-François Clément, M. Divorne, Mme Romano, M. Veyre, Mme Dedelley, M. Lombardet et M. Bourgeois s'est tenue le 14 octobre 2016. C'est à cette occasion que les questions relatives aux parties de la Ferme soumises ou non à une mesure de protection ont pu être clarifiées. La question des subventions possibles a également été abordée, laissant dès lors une porte ouverte à une subvention fédérale. Par la suite, une seconde séance tenue le 22 décembre avec Mme Rouge de "Monuments et Sites" et M. Charpié ainsi que les différents services concernés a permis de finaliser ces points et de clarifier la méthode de communication entre le Canton et Renens.

**Par exemple: dans un premier temps, il a été annoncé que la façade orientale était classée, mais pas le reste. Puis après discussions avec monuments et sites il a été affirmé que c'est l'ensemble du site qui est classé. La COGEST souhaite avoir accès aux divers échanges qui ont dans un premier temps laissé penser que seule une façade était classée puis après plus.**

**Réponse de la Municipalité:** La proposition de base d'économies financières nous a été faite par le bureau d'architectes AGN. Par la suite, tant la Commission de construction que le Comité de Pilotage que, in fine, la Municipalité ont suivi cette proposition. Il avait été prévu, lors de cette prise de décision, que la Commune devait prendre contact avec le Canton afin de leur faire part de cette modification. Cette communication n'a pas eu lieu. Ce n'est qu'au moment d'une visite sur place du service "Monuments et Sites" que la mésentente a été découverte et qu'il s'est agi de remplacer les fenêtres à un seul vantail par des fenêtres à deux vantaux et croisillons.



**Enfin, comment se fait-il que lors de la séance de la commission ad'hoc chargée d'étudier le préavis qu'il ait été annoncé qu'il n'y avait pas besoin d'un bassin de rétention, puis après que c'était nécessaire?**

**Réponse de la Municipalité:** La nécessité d'un bassin de rétention répond à une exigence cantonale selon des normes établies. Celle-ci fait usuellement partie intégrante des clauses du permis de construire qui est délivré suite à la synthèse CAMAC. Il est ainsi étonnant que la commission ad'hoc ait été renseignée de cette manière.

**Réponse écrite de la Municipalité:** Outre la réponse détaillée déjà rendue l'année passée par la Municipalité, une information sera prochainement communiquée à la Commission des finances et au Conseil communal pour l'ensemble des travaux complémentaires et des dépassements de la partie « Ferme et Rural ». En effet, tous les devis sont maintenant rentrés et les travaux touchent à leur fin, ce qui permet cette information.

Une fois les travaux de l'Annexe terminés, un préavis regroupant toutes les informations financières relatives aux 3 bâtiments sera déposé au Conseil communal afin de permettre la clôture de la rénovation du site.

**Précision orale de la Municipalité:** AGN a été justement choisie pour ses compétences et ont fait l'offre la moins chère, car le dossier les intéressait.

AGN est le meilleur des 3 bureaux qui a été auditionné, et a été choisi justement pour leur maîtrise de grands projets y compris dans le domaine de monuments classés. Ils s'occupent de la cathédrale de Lausanne, de l'Église catholique du Valentin, du site de Valère à Sion depuis bientôt 25 ans et à la satisfaction de tous leur maîtres d'ouvrage, mieux que ça on ne trouve pas en Suisse Romande.

**Comment justifier tous les dépassements de budget? Comment peut-on passer à côté du fait que les fenêtres n'aient pas été posées juste?**

**Réponse orale:** Comme mentionné dans notre réponse écrite il y aura une information à la commission des finances et un préavis sera déposé au Conseil Communal par rapport aux dépassements des coûts des travaux de la ferme et du rural.

**Observation N° 6: La Commission de gestion est une commission qui a pour missions, buts et rôles d'examiner et de rapporter sur la gestion de la Commune.**

**Elle est désagréablement surprise de ne pas pouvoir obtenir les réponses à ses questions et d'être renvoyée à des réponses ultérieures qui seraient faites à la Commission des Finances ou au Conseil communal.**

**Elle souhaite maintenant obtenir les réponses à ses questions.**

**Réponse de la Municipalité:** Le chantier de la Ferme des Tilleuls est terminé depuis peu, alors que celui de son annexe est toujours en cours. Des éléments circonstanciés seront ainsi transmis par voie de préavis une fois les travaux terminés, et cela dans les meilleurs délais. Les informations financières seront remises à la Commission des finances lors de sa séance du 22 mai 2018 et une communication écrite au Conseil communal a été insérée dans le dernier communiqué de la Municipalité. Le processus adopté depuis de nombreuses années est ainsi respecté.

Concernant les fenêtres l'information avait été donnée que seule la façade côté Lausanne, la façade Orientale et le côté Gold Gym étaient classés et que le reste ne l'était pas. C'est sur cette base et par souci d'économie qu'il a été décidé de ne pas changer toutes les fenêtres. Mais après discussion avec Monuments et Sites, il a fallu se rendre à l'évidence que c'est tout le bâtiment qui est classé. Par

*chance, les cadres déjà installés ont pu être réutilisés. Après les travaux les fenêtres sont toutes aux normes.*

- La COGEST **MAINTIENT** son observation jusqu'à consultation de tous les documents demandés.

Elle se demande comment il est possible que pour un projet d'une telle envergure avec de tels enjeux financiers, ces travaux aient été traités en apparence si sommairement. La COGEST souhaite pouvoir s'assurer que tout ait été fait dans les règles et que l'argent du contribuable ait été bien géré.

Elle est de surcroît inquiète par les difficultés à obtenir des renseignements et d'être renvoyée à des réponses qui seront faites à la COFIN, alors que son droit d'investigation découle de la Loi sur les communes.

## Gestion urbaine - Développement durable

### Quels sont les facteurs qui ont fait que Renens a pu obtenir le prix «European Energy Award» ?

**Réponse écrite de la Municipalité:** L'European Energy Award est le label récompensant les "Cité de l'énergie" Gold ce qui n'est pas encore le cas de la Ville de Renens, alors que le 1<sup>er</sup> prix du "Green Award" reçu par la Ville de Renens concerne la gestion des biodéchets. C'est sur cette récompense qu'il est répondu comme suit:

### Qu'est-ce qui l'a distingué des autres candidats?

- le travail important d'information, par le biais d'un dépliant traduit en 10 langues, le Recyclo info-tri de Renens adopté par les communes de l'Ouest lausannois, et les informations disponibles sur Internet;
- le système de collecte des biodéchets (ramassage en porte-à-porte 1x par semaine depuis 1995, et depuis 2014, un 2<sup>ème</sup> ramassage hebdomadaire de juin à septembre);
- la filière de traitement avec production de biogaz et de compost depuis 1999, et l'acceptation de tous les types de biodéchets;
- la campagne de communication et de sensibilisation spécifique sur la qualité des biodéchets (distribution de poubelles vertes et de sacs compostables offerts via les stands des marchés de Renens);
- le projet des marraines et des parrains pour l'aide au tri des déchets dans les quartiers (ambassadeurs du tri);
- et enfin le fait que Renens propose gratuitement ou à un prix abordable du compost de qualité.

### Quels bénéfices en ont été retirés ?

- la Ville de Renens a été sollicitée et citée en exemple par de nombreuses communes romandes;
- une bonne visibilité dans les revues spécialisées sur les déchets;
- les représentants du service sont intervenus à plusieurs reprises à la tribune de forums professionnels;
- la Ville a pu communiquer sur ce prix exemplaire en remerciant la population pour l'effort fourni.

**Comment la Commune met-elle en avant ce prix ?**

- par le passage à la radio la Première dans l'émission "Tout le monde en parle";
  - c'est également une consécration pour le travail effectué par le service depuis 10 ans;
  - par le biais des différents supports de communication de la Ville;
  - pour rappel, le prix de CHF 3'000.- a été remis à la FEDEVACO pour un projet de gestion des déchets municipaux au Burkina Faso.

## Urbanisme - Travaux

### **Etude urbaine, Quelles études urbaines ont été effectuées sur Renens ?**

Le rapport de gestion regroupe sous cette rubrique les principales études qui ont occupé le service en 2017 ; en reprenant les têtes de chapitre du rapport, il s'agit des dossiers suivants:

- Plan directeur intercommunal ;
- Îlot de la Savonnerie ;
- Plan de quartier P41 Les Entrepôts, étapes I et II ;
- Axe de mobilité douce sur le chemin du Closel ;
- Plan de quartier du Chêne ;
- Plan de quartier de la Croisée, espaces publics ;
- Secteur de Malley.

### **Comment s'articule la coordination entre les différents dicastères sur les multiples quartiers en construction ? Quelles visions se dégagent de ces études ?**

Les services directement concernés par les quartiers en construction sont regroupés au CTC (Travaux, Urbanisme, Bâtiments-Domains-Logement-Cultes et Gestion urbaine-Développement durable). La coordination s'opère au quotidien et par des séances de travail hebdomadaires. Pour les autres services, plus concernés par la vie sociale des nouveaux quartiers, la coordination s'opère au sein de la Comut et de groupes de travail ad hoc.

La vision générale qui se dégage de ces études est celle d'un développement urbain mesuré, mettant la qualité de vie de l'ensemble des habitants au centre des préoccupations.

**Précision orale de la Municipalité:** C'est un point sensible de l'urbanisme, tout ce que s'y passe a des incidences sur la qualité de vie et sur le vivre ensemble. Dans ce cadre-là, on utilise le travail en réseau, notamment par le biais d'une commission (Commission de l'urbanisme COMUT (Commission Mobilité, Urbanisme et Travaux)) dans laquelle sont représentées une majorité des directions. Entre chefs de service, il y a aussi beaucoup de travail et d'échanges en commun. La COMUT se réunit une fois par mois et les chefs de service CTC une fois par semaine au moins ou plus si besoin.

Il y a aussi la commission des espaces publics, qui se focalise sur les aménagements des espaces publics. Cette commission est composée des quatre chefs de service et des adjoints directs qui ont pour mission de coordonner les projets. C'est un groupe de travail ad hoc.

### **Qui est responsable de la police du feu et des constructions ? Quelle est l'ampleur de cette tâche? Qui l'assume aujourd'hui et quelle charge de travail cela représente-t-elle?**

L'Office de la police des constructions (OPolCo) gère ces questions. Il est constitué de 3 personnes pour 2.7 ETP : une cheffe d'office (100%) un technicien (90%) et une secrétaire (80%); l'ampleur de la tâche est très importante, et bien illustrée par les chiffres mentionnés dans le rapport de gestion, soit plus de 300 dossiers de toute nature traités en 2017.

En ce qui concerne plus précisément la police du feu, les compétences et responsabilités sont réparties entre plusieurs entités :

- l'OPolCo pour la Commune, soit pour ce qui concerne les bâtiments avec le contrôle de l'application des normes de protection incendie;
- le SDIS pour ce qui concerne les concepts d'interventions (accès, bornes hydrantes, etc.) ;
- le ramoneur pour les installations thermiques des bâtiments ;

- l'ECA pour la prévention ;
- le SDIS est systématiquement consulté lors de dossiers de mise à l'enquête (environ 60 dossiers/an), afin de se prononcer quant au réseau d'eau d'extinction (bornes hydrantes), l'accessibilité au bâtiment par les véhicules, l'emplacement des commandes techniques sapeurs-pompiers (tableau de rappel incendie, commande exutoire de fumée, coupe-circuit des panneaux solaires, etc.). Ces demandes nécessitent souvent des visites sur les lieux pour s'assurer des accès. Le SDIS est également responsable de la mise à jour des plans d'intervention.

**Remarque N° 1: La COGEST constate que les missions sont nombreuses et complexes, il lui paraît donc pertinent de repenser à la professionnalisation du poste du Commandant du SDIS**

**Réponse de la Municipalité:** *Le préavis relatif à la professionnalisation du commandant du SDIS doit maintenant être reconsidéré à l'aune du projet VIDIS 20-25 (Vision intégrée défense incendie et secours) et de la régionalisation des feux bleus à l'échelle du district. Des discussions sont en cours pour ces deux projets et il semble prématuré de déposer dans un futur proche auprès du Conseil communal une nouvelle mouture du préavis.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et attend un retour sur ces discussions.**

**Qu'est-ce que Renens a entrepris pour compenser les coûts générés par les retards dans la construction du tram ?**

Il n'y a pas de coûts annoncés ou connus à ce jour concernant le retard du tram. Pour Renens, il s'agit de chantiers qui sont bloqués, mais qui n'entraînent pas de coûts.

Pour pouvoir avancer dans notre planification, d'autres chantiers ont été mis en priorité par rapport à ces chantiers qui sont en attente.

**Précision orale de la Municipalité:** Dans ce que l'on appelle les travaux du tram, il y a beaucoup de travaux de collecteurs qui se passent en souterrain avant de faire la voirie. Actuellement tout est bloqué sur la Rue de Lausanne et du 14-Avril notamment. Toutefois, certains travaux ont déjà été anticipés et signalés dans le préavis.

S'il devait y avoir des surcoûts dus au retard, ils seront étudiés le moment venu, mais pour l'instant, nous restons dans l'expectative.

**Où en est la mise en place de l'enrobant phono-absorbant sur les rues et routes de la Commune ?**

**Réponse orale de la Municipalité:** Il n'est pas prévu de mettre du phono-absorbant partout. Il y a des axes identifiés qui sont au-delà de 3500 véhicules par jour. Selon les normes cantonales ces travaux doivent être entrepris.

Dans les nouveaux bâtiments, nous sommes dans les normes sur le bruit. Pour les anciens bâtiments qui nécessitent un assainissement ou autre, nous commençons par la mise aux normes phonique du bâtiment.

Plusieurs axes sont déjà équipés : Av. de Paudex, Av. de la Gare, Av. de Longemalle, Av. de Préfaully. D'autres sont en étude.

La date butoir pour l'obtention de la subvention cantonale pour ces travaux est fin mars 2018. Toutefois, il ne sert à rien de les entreprendre si on sait qu'à court terme d'autres travaux viendraient à détruire ce qui a été fait. Comme par exemple dans le cas du tram.

## **5. Administration générale - Finances - Ressources humaines**

Visite du 28 mars 2018

En préambule, Monsieur Le Syndic Jean-François Clément rappelle qu'en 2017 Renens a travaillé dans la continuité. De nombreux projets arrivent à maturité. C'est une période historique, il n'y a jamais eu autant de chantiers aussi impactant pour le devenir de notre Ville et pour le district.

Au sein du district, il y a eu beaucoup de travail réalisé afin de développer des collaborations les meilleures possible. De nombreux projets requièrent une totale participation des communes voisines, comme par exemple, le projet de la gare de Renens financé à 50% par la Ville de Renens, 25% par Chavannes, 12.5% par Crissier et 12.5% par Ecublens.

Concernant le tram, il faut encore attendre la levée des oppositions qui concernent le tronçon "lausannois" plus particulièrement la forêt du Flon et qui divise beaucoup. Renens tente de trouver une solution pour permettre à ce projet d'avancer. L'autre projet majeur est le **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** qui est actuellement mené en étroite collaboration avec des communes du district, Lausanne et des communes de l'Est.

2017, a vu l'inauguration du gymnase de Renens qui fait la fierté du district et qui est salué comme étant un lieu extrêmement ouvert. L'image de Renens a considérablement changé, elle est perçue comme une Commune qui développe des projets de qualités, qui travaille « le vivre ensemble » et qui possède des structures majeures comme par exemple l'ECAL, etc.

### **Ressources Humaines**

**Que fait la Commune avec les données tirées des outils qui permettent l'analyse fine sur l'absentéisme du personnel communal ?**

**Réponse écrite:** Le suivi des absences du personnel permet d'avoir une bonne vision de l'évolution de cette problématique et d'y apporter les réponses adéquates. C'est ainsi que le projet de gestion de la santé et du bien-être au travail, soumis sous forme de préavis au Conseil communal en 2016 et voté en 2017, a été élaboré. La mise en œuvre de cette démarche débute en mars 2018, avec comme 1<sup>ère</sup> étape la formation des cadres au management des absences.

**Qu'est-ce qui a été amorcé en 2017 en matière de Ressources Humaines ?**

**Réponse orale:** L'ensemble de nos applications communales ont été changées, cet important travail avait été initié au printemps 2016. Le Conseil Communal a par ailleurs été largement informé et a approuvé un préavis. Concernant la partie RH, deux projets ont été menés en parallèle. Ils sont complémentaires, le moteur de paie a été réfléchi afin d'avoir la même application que les finances. L'application qui s'appelle "Abacus" inclue une partie spécifique avec le volet des salaires et l'autre volet contenant la mise en place d'un SIRH (système d'information des ressources humaines) qui représente une révolution, car c'est une approche différente et une manière de travailler nouvelle. Une multitude de fichiers Excel ont été remplacés par un seul système appelé "Allegro" qui comprend tous les modules du parcours du collaborateur depuis son recrutement jusqu'à son départ. Le SIRH est l'application maîtresse et donne les informations pour le paiement des salaires. C'est vraiment le SIRH qui gère : le recrutement, la formation, le remboursement des frais, les évaluations périodiques, le descriptif de poste, etc. Chaque collaborateur a la possibilité d'accéder à son dossier personnel soit par ordinateur ou avec un Smartphone ce qui permet d'être totalement transparent et de répondre aux exigences légales qui veut qu'il y ait qu'un seul dossier par employé. Maintenant, tout est centralisé. Les collaborateurs ont un accès simple à leur taux de travail, le décompte de leurs jours de vacances, ils peuvent procéder à des changements d'adresse, modifier leur carte de parking, etc. Cela a induit de très gros changements et un travail conséquent. Les dossiers physiques en papier ont été supprimés, ils ont tous été numérisés. Les RH ne travaillent plus du tout avec le papier.

**Quel est le niveau de sécurité pour toutes ces données ?**

**Réponse orale:** La sécurité est bien meilleure qu'avant. Pour les employés ces documents sont désormais plus facilement accessibles, mais pas pour des personnes de l'extérieur.

**Est-ce que cet outil a été développé par la Commune ou par une entreprise ?**

**Réponse orale:** Aujourd'hui ce sont des standards qui sont utilisés. L'appel d'offre était très complet, ce qui a permis d'avoir des modules paramétrés en fonction de nos besoins. La commune de Gland travaille également sur les mêmes modules qui ont été programmés différemment selon les spécificités et exigences des deux villes. La maintenance, le suivi et les modifications sont réalisés par l'entreprise qui a vendu les modules. Des licences annuelles sont payées afin de profiter de ces divers services.

**Y a-t-il des possibilités d'analyse transversale ?**

**Réponse orale:** La structure dans "Allegro" est la colonne vertébrale, elle règle notamment toute l'organisation ainsi que toutes les relations hiérarchiques. Cela permet de savoir qui sont les responsables directs, qui sont en charge des évaluations, etc. Cela a nécessité de mieux se structurer et d'avoir une meilleure rigueur. Enfin, par rapport à la gestion des temps de travail dans une équipe, ceux-ci sont accessible à tout le monde. Ainsi chacun peut voir qui est absent, en vacances, en congé maladie, etc.

**Est-ce que cet outil vous donne la possibilité de faire des moyennes (exemple âge) ?**

**Réponse orale:** Cet aspect-là doit encore être affiné. Cette partie a pour le moment été moins explorée.

**Que deviennent ces données lorsqu'un collaborateur quitte la Commune?**

**Réponse orale:** Le dossier n'est plus accessible. Tous les droits informatiques sont coupés. L'accès est à ce moment possible uniquement par le service RH. Régulièrement, la base de données est épurée et selon la loi en vigueur, les données sont supprimées après quelques années. Cela reste sur les serveurs de la Ville.

Le résultat est extrêmement satisfaisant, la fiabilité est très bonne. C'est un vrai progrès en matière de gestion du personnel.

**A-t-on des groupes électrogènes ou des postes de secours en cas de panne d'électricité ?**

**Réponse orale:** Il faudrait s'adresser au spécialiste de l'informatique, mais il semblerait qu'il y ait des batteries qui permettent de tenir de manière autonome pendant 3 heures environ.

**Des outils censés faciliter le travail ont été achetés, toutefois plus de personnel a été engagé (+0,2 EPT), pourquoi?**

**Réponse orale:** Ces 20 % concernent un préavis adopté qui concerne les questions liées aux absences, ainsi que la santé au travail. Ils permettent aussi d'optimiser le suivi.

**Le tableau présenté dans le rapport de gestion de la Ville présente un nombre de postes vacants importants, est-ce que cela a des conséquences sur la pénibilité du travail de l'ensemble du personnel?**

**Réponse orale:** Il y a des domaines, notamment celui de la petite enfance, où des postes sont repourvus temporairement. Des postes peuvent être vacants dû à un tournus de remplacements. Les postes vacants signalés sur ce document ne signifient pas qu'ils l'ont été durant toute l'année. En 2017, la Municipalité a accordé un certain nombre de postes. A noter que chaque année, il y a plus de demandes de la part des services que d'accordés par la Municipalité. Les demandes de postes supplémentaires pour l'année à venir sont soumises à un processus, par différents filtres. Finalement la Municipalité accorde ou non, en fonction de l'urgence et des ressources disponibles, l'augmentation de poste.

**Est-ce qu'il y a quand même une corrélation entre l'évolution de la population et les besoins ?**

**Réponse orale:** Oui très clairement, mais cela dépend des domaines. Cela peut être dû à l'augmentation de la population, mais également à l'augmentation des espaces publics (plus de parcs supplémentaires) à entretenir. A contrario, des services ont pu diminuer leur effectif grâce par exemple à un meilleur système informatique.

**Est-ce que les services qui ont besoin de moins de personnel ont dû licencier, replacer ces personnes dans un autre service ou autre solution ?**

**Réponse orale:** C'est au cas par cas, la diminution peut se faire à l'occasion d'un départ naturel. Lors d'un licenciement pour suppression de poste, des mesures d'accompagnement sont mises en place et le statut du personnel prévoit un délai de congé de 6 mois. En 2017, il y a eu 3 licenciements, mais pas pour suppression de poste.

**Le nombre de jours pour arrêts maladie a atteint en 2017 le nombre de 4'513 jours, cela paraît énorme comme cela se fait-il ?**

**Réponse orale:** Il y a effectivement un taux d'absences élevé, mais qui se situe dans la moyenne des administrations. Toutefois, l'administration ne s'en satisfait pas, raison pour laquelle il a été mis en place un certain nombre de mesures: la formation des managers afin de les rendre plus attentifs au personnel, d'avoir une meilleure reconnaissance et d'être vigilant sur les absences et notamment les absences de courtes durées qui peuvent être liées au fonctionnement interne de pénibilité du travail, entre autre. Les absences de longues durées sont souvent dues à des pathologies importantes et lourdes. Pour ces cas, un accompagnement se met en place.

**Dans les maladies de longues durées, il peut y avoir des burn-out, des dépressions, etc. Quel est le taux qui concerne cette pathologie dans la statistique fournie?**

**Réponse orale:** Nous n'avons pas les chiffres en tête, mais cela reste délicat.



**Est-ce que Renens se situe dans la moyenne par rapport à d'autres communes ? Sommes-nous dans des statistiques normales ou plutôt des statistiques désavantageuses qui montreraient qu'il y a effectivement un problème de management ?**

**Réponse orale:** Bien que Renens ne connaisse pas plus de problèmes qu'ailleurs, les Ressources Humaines sont attentives et vigilantes quand ceux-ci sont liés à des situations professionnelles. La dépression ou autre peuvent revêtir des caractères divers, des causes qui sont souvent multifactorielles. Il est donc extrêmement difficile et délicat d'en tirer des conclusions. Et pour rappel, il y a une médiatrice externe ainsi qu'un certain nombre d'outils à disposition qui doivent permettre d'éviter et de prévenir, dans la mesure du possible, les situations de burn-out, mobbing, etc.

**Observation N° 7: La COGEST souhaite que tout soit mis en œuvre afin de prévenir les cas de burn-out ou de dépressions et que des statistiques sur ces pathologies soient tenues.**

**Réponse de la Municipalité:** *Renens accorde de l'importance à préserver la santé, physique et psychique, de ses collaborateurs, notamment à l'aide du projet d'envergure "Santé et travail". Ce projet est axé sur la prévention de la santé et le bien-être dans le cadre du contexte professionnel. Actuellement, nous sommes à la phase de former les managers, acteurs indispensables de la réussite de ce projet. En parallèle, le service RH élabore un tableau de bord composé d'indicateurs pertinents. Le secret médical ne nous permet pas de connaître la nature exacte de la pathologie de nos collaborateurs. En l'état, nous ne pouvons pas tenir des statistiques orientées uniquement sur les cas de burn-out ou de dépressions. Cependant, le projet "Santé et travail" permet de traiter de manière globale la prévention de la santé notamment psychique. Et le tableau de bord des indicateurs donnera une image de l'évolution des absences.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse qu'elle accepte, mais reviendra sur cette thématique lors de prochains travaux, lorsque le projet «Santé et travail» sera plus avancé.**

**Est-ce que toute la hiérarchie peut avoir une vision directe des absences du personnel?**

**Réponse orale:** Non, seul le chef direct ou le chef de service peuvent avoir accès à ces informations. Tout le monde n'a pas accès aux dossiers des autres collaborateurs, cela reste confidentiel.

**Concernant les accidents, le taux entre les accidents professionnels et non professionnels est flagrant, est-ce qu'il y a une raison spécifique?**

**Réponse orale:** Il y a un certain renouvellement des employés avec des personnes plus jeunes qui font du sport expliquant un taux conséquent d'accidents non-professionnels. A part la prévention, l'administration n'a pas d'influence sur les accidents non-professionnels. Pour les accidents professionnels, il y a beaucoup d'actions de prévention.

**Sur le tableau des formations continues, ce sont des zéros qui sont inscrits, est-ce un oubli ?**

**Réponse orale:** Il n'y a pas eu de formation en informatique étant donné que l'année précédente le service avait suivi une formation. La formation est surtout axée dans le domaine métier. Pour les langues, il n'y a pas vraiment d'utilité dans l'administration, elles sont peu utilisées à l'exception de quelques services. L'attribution des formations devrait peut-être être revue.

**Est-ce que vous motivez les employés à suivre des formations qui ne seraient pas en lien direct avec leur efficacité au travail ?**

Le budget formation est relativement conséquent. Il est rare qu'une formation soit refusée. Certaines formations sont de vraies formations continues qui durent quelques jours, mais également des formations qualifiantes, notamment celles des agents d'exploitations (une année de formation pour obtenir un CFC), ou pour l'obtention d'un CAS, etc. Ces formations se discutent à l'interne des services, notamment lors des évaluations périodiques.

**Est-ce qu'il y a une évolution avec l'association du personnel qui était en hibernation ?**

L'association du personnel communal n'est pas en hibernation. Elle regroupe des représentants de tous les services, du Syndic et du responsable RH.

**Comment le personnel est-il sensibilisé à acheter local ? Car il a été constaté lors de l'examen des préavis bouclés que de nombreux achats étaient effectués ailleurs qu'à Renens alors que des commerces locaux offrent les mêmes prestations.**

La ligne directrice est de favoriser le commerce local, chaque fois qu'il est possible de le faire. Les services sont responsables de leur budget. Un système de contrôle à quatre yeux est effectué. Les vérifications se font par sondages. Un rappel sera adressé aux Services afin de rappeler la règle des achats locaux.

**Promotion économique**

**Quelle a été l'évolution de la promotion économique sur Renens?**

**Réponse écrite:** Le rapport de gestion détaille les activités qui s'orientent sur 4 axes :

- L'accompagnement opérationnel des Ateliers de Renens au Closel en qualité de Secrétaire de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens (développement de l'infrastructure, démarchage et accueil d'entreprises, coordination entre les acteurs du lieu, ancrage dans le paysage technologique vaudois et au sein de Vaudparcs; ...);
- L'accompagnement d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal et le positionnement de Renens dans le dispositif cantonal de promotion économique ;
- La mise en lien des compétences développées à l'ECAL avec les PME, ainsi que l'organisation de la Semaine entrepreneuriale et de la rencontre Municipalité-Entreprises;
- Le maintien d'une relation privilégiée avec le tissu économique communal (organisation de la Rencontre Municipalité-Entreprises, groupe de travail interne "Commerces", visites d'entreprises,...).

**Quel est le cahier des charges du chargé de projet?**

**Réponse écrite:** La voie du mandat a été choisie pour accomplir la mission de promotion économique. Les objectifs sont définis dans le mandat, mais ne s'agissant pas d'un employé communal, il n'y a pas de cahier des charges à proprement parler. Comme il en a été fait mention dans la réponse à la Commission de gestion de l'année dernière, la mission globale, les enjeux pour Renens ainsi que l'autorisation d'engager des coûts liés à cette mission ont été votés dans le préavis N° 87-2015. De plus, l'activité déployée par notre mandataire est reportée annuellement dans le rapport de gestion.

**Quelle est la liste des actions de promotions économiques sur Renens par quartier.**

**Réponse écrite:** Closel; Centre-Ville; Baumettes; Longemalle.

**Qu'est-ce qui a été fait pour garder les entreprises sur Renens?**

**Réponse écrite:** des visites régulières ainsi que l'organisation d'évènements pour garder le contact avec le tissu économique.

**Est-ce que le personnel communal est sensibilisé à consommer/commander local avec l'argent communal ?**

**Réponse écrite:** Dans la mesure du possible, et tout en respectant les lois en vigueur notamment celle sur les marchés publics, les commerces et prestataires locaux sont favorisés lors des achats réalisés ou des prestations commandées au nom la Ville de Renens;

Un bon d'achat valable dans l'ensemble des commerces renenais est offert au personnel communal à l'occasion d'un jubilé pour 10 et 15 ans d'activité (bon d'une valeur de CHF 200.-) ou d'un mariage (bon d'une valeur de CHF 150.-);

Il est intéressant de noter que des mesures ont également été prises afin de favoriser les commerçants locaux auprès de certains législatifs. Les membres du Conseil communal d'Echallens ont par exemple décidé de convertir une partie de leurs jetons, sur une base volontaire, en bons d'achat auprès des commerces challenois. Cette manière de procéder est également appliquée pour certaines primes pour le personnel.

**Quelle est la marge de manœuvre de la Commune à ce sujet ?**

**Réponse écrite:** Pour ce qui concerne les adjudications, les marchés passés par la Ville de Renens respectent les dispositions fédérales et cantonales sur les marchés publics, en particulier l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et son règlement d'application (RLMP-VD). Les critères de proximité et/ou de préférence locale s'appliquent dans la mesure du possible et les collaborateurs y sont sensibilisés. Si la question couvre également les salaires versés aux collaborateurs, la Commune ne possède aucune marge de manœuvre si ce n'est de faire la promotion de son marché et des commerces locaux par le biais de différentes campagnes d'information.

**Entretien avec Nicolas Servageon, délégué à la promotion économique.**

**Est-ce qu'au-delà des Ateliers de la Ville de Renens, des collaborations sont développées avec l'UNIL et l'EPFL ?**

Des collaborations sont indirectement mises en place à travers la plateforme Vaud Parc. Les Ateliers de Renens sont reconnus comme étant l'un des 6 parcs technologiques du Canton. Dans cette plateforme, l'EPFL est représentée par son Directeur. Beaucoup d'échanges ont lieu à travers ce biais. La Forge abrite des start up pendant une année ou 18 mois. Après cette période elles doivent sortir c'est à ce moment-là que la passerelle avec la Ville de Renens, ses Ateliers, ses locaux se fait.

Un préavis sera déposé dans le courant de l'année 2018 pour non seulement renforcer la promotion économique, mais également la mise en place d'un nouvel outil au sein des Ateliers de la Ville de Renens qui sera un incubateur transdisciplinaire qui aura pour but le «scouting technologique», soit d'aller chercher de jeunes diplômés pour les mettre ensemble en transdisciplinarité.

A travers les rencontres «Municipalité – entreprises» le nouveau concept Innovation By Design Challenge offre le design comme transversalité au service des PME qui ne sont pas forcément technologiques, mais qui ont des problématiques à résoudre. En 2018, cette formule sera reconduite, car cela a très bien fonctionné. Aujourd’hui, Renens récolte principalement les sorties d’incubateurs des EPFL, l’UNIL n’ayant pas encore de structures d’hébergement d’incubateur. L’idée est d’aller chercher de nouveaux diplômés pour les mettre ensemble, de générer de nouveaux projets pour les lancer par la suite dans le processus Masschallenge.

**Est-ce que quelque chose est mis en place pour que ces diplômés, futurs cadres s’installent à Renens et deviennent contribuables de notre Ville ?**

C’est le but premier et l’action menée va au-delà des Ateliers de la Ville de Renens qui est un outil qui remplit son rôle, et plutôt bien puisque le lieu est complet. D’ailleurs, ce n’est pas parce que les Ateliers sont complets que l’on dit aux entrepreneurs de passer leur chemin, au contraire, des solutions sont cherchées, comme par exemple, des Start up qui ont été installées dans les pavillons de Florissant où les 3 anciennes salles de classe sont maintenant occupées par elles. Des visites d’entreprises sont organisées afin de trouver de nouveaux espaces. Comme par exemple chez PCL qui avait un bureau et des mètres carrés à mettre à disposition. C’est un plus pour les entreprises installées qui peuvent mettre en valeur le fait qu’elles hébergent de nouveaux entrepreneurs. En terme d’image c’est un vrai plus.

**Les Ateliers de la Ville de Renens sont complets, mais qu’en est-il des espaces partagés ?**

Il y a de la place dans les espaces partagés, mais certaines entreprises ne veulent pas y travailler, car elles ont besoin d’avoir un espace à elle, car leurs activités (utilisation de machines qui fait du bruit, de la poussière ou autres) ne leur permettent pas d’être en co-working.

Le but recherché est non seulement de permettre à des start up et entreprises de démarrer à Renens, mais à terme qu’elles y restent. Dans le cadre du Mass Challenge, chaque année, des entreprises viennent de toute l’Europe et après une année d’activité, elles ne partent plus, car leur réseau est là, les connexions sont faites, aussi repartir d’où elles viennent est très compliqué. Souvent elles restent à Renens ou tout du moins dans la Région.

Le site du Closel doit être développé, car dans des communes voisines il y a de nouvelles structures avec de très gros moyens qui sont en passe de voir le jour et qui représenteront une sérieuse concurrence et contre lesquelles il sera difficile de régater. Si cela reste les petits Ateliers de Renens, dans dix ans ils n’existeront plus.

Il faut que le site puisse gagner en taille et l’opportunité du bâtiment Mayer & Soutter est une bonne nouvelle. Le site des Ateliers c’est 3 propriétaires : La Ville avec le Cacib, Procimmo (fonds de placement immobilier industriel) et le Groupe Orlati. Sans que la Ville doive tout acheter, il est possible de développer de manière cohérente le site du Closel. La Ville de Renens a donné les premières impulsions et maintenant il est acquis que ce site a trouvé sa vocation.

Beaucoup d’entreprises n’ont pas envie de quitter le site du Closel, car elles aiment ce qui s’y passe, le dynamisme, l’encadrement, les structures, etc...

**Plus particulièrement, est-ce qu’il y a une promotion pour que les personnes physiques s’installent et viennent vivre à Renens, cela éviterait non seulement les trajets, mais offrirait de nouveaux contribuables à la Ville?**

Renens a la chance d’être à proximité de l’EPFL et de son dynamisme. D’autres villes ont des technopôles qui n’arrivent pas à les remplir, car elles ne sont pas à deux arrêts de métros du site universitaire. En général les gens qui viennent ont déjà leur lieu de vie et le logement est rarement

une thématique. Toutefois, il leur est présenté les différentes possibilités avec notamment les nouvelles constructions. Il est mis en avant la proximité des Ateliers, mais c'est un peu moins important pour eux. Toutefois, il y a des exceptions, il reste néanmoins le fait que les personnes sont contentes de venir travailler à Renens, mais y vivre c'est moins enthousiasmant, Renens est perçue comme moins sympathique que Lausanne ou autres communes de l'est. On manque de vie nocturne, de lieux sympathiques pour sortir, il y a peu de commerces attrayants et peu de possibilités de développer une vie sociale.

Pour le commerce, un projet existe pour l'îlot de la Savonnerie qui sera un espace de «co-working» qui s'appellera Market Lab et qui devrait être encore ouvert cette année pour de la vente de denrées alimentaires (maraîchers, bouchers, etc). La Municipalité a accepté de mettre à disposition un bout de parcelle dans l'attente de voir le projet démarrer. Cet espace sera ouvert 6 jours sur 7, il y aura aussi un Bier Garten. Cela apportera de la fraîcheur et de la modernité au Centre-ville.

Il y a une constante préoccupation de réussir à drainer les personnes qui se trouvent au sud des voies afin de les faire passer au nord et de les voir venir consommer et participer à la vie locale. Ces personnes ne s'arrêtent pas dans Renens. Cela représente entre 22'000 et 25'000 personnes par jour. C'est d'ailleurs pour cela qu'il avait été accepté que Mac Donald vienne s'installer au Nord des voies avec pour objectif de faire venir les gens au centre, malheureusement, cela ne fonctionne pas.

Prochainement, il est prévu que Burger King vienne s'installer dans le centre Métropole. Ils ont prévu d'ouvrir du côté du 14-Avril, cela créera un nouvel accès, qui drainera peut-être du monde.

A Renens il n'y a pas encore eu l'étincelle. Mais les choses bougent à l'instar du Big Ben qui a été rénové et qui a changé de propriétaire.

**Observation N° 8: Il est essentiel que Renens gagne des contribuables. La COGEST souhaite qu'une stratégie à court, moyen et long terme soit mise en œuvre afin de motiver les personnes physiques à venir s'installer en Ville de Renens. D'autant plus, que Renens offre à leurs start-up, sociétés et entreprises des conditions favorables et motivantes.**

**Réponse de la Municipalité:** *La Municipalité abonde dans le sens de la Commission de gestion sur la nécessité d'acquérir de nouveaux contribuables à même de maintenir, voire d'augmenter, les recettes fiscales. Toutefois, elle estime qu'il est maladroit de le faire sous l'angle des entreprises et jeunes pousses qui viennent s'établir à Renens. Si les porteurs de projet sont rendus attentifs au fait qu'il y a des opportunités de logement sur le territoire communal, la Municipalité ne souhaite pas systématiser une démarche en ce sens, surtout vis-à-vis de personnes qui ont déjà un domicile dans la région et qui n'en émettent pas la demande. Concernant les conditions favorables mentionnées, elles sont toutes relatives étant donné que les entreprises s'acquittent toutes d'un loyer qui est celui du marché. La concurrence des sites d'hébergement pour entreprises est grande et l'emphase est mise sur l'acquisition de nouveaux emplois en priorité.*

*Concernant les habitants, la Municipalité favorise l'émergence de projets urbanistiques de qualité qui, lorsqu'ils arrivent sur le marché, rencontrent la demande qui demeure soutenue dans une période de pénurie de logements.*

- **La COGEST remercie la Municipalité. Bien qu'elle soit sceptique et qu'elle reviendra ultérieurement sur cette problématique, elle accepte cette réponse.**

### **Combien d'entreprises sont basées au Closel?**

C'est compliqué de dire combien il y a d'entreprises à l'intérieur du site. Quand il y a MassChallenge c'est plus de cent ou avec InnoKick c'est plus de septante. Mais il y a de façon permanente hors MassChallenge ou prix étudiant cent soixante personnes dans les Ateliers de Renens qui occupent 9'500 m2 de surfaces exploitables.

Le site s'est vraiment développé. Par exemple à une époque Mobicat servait moins de trente repas par jour et envisageait de cesser leurs activités de restauration, mais aujourd'hui ce sont jusqu'à cent vingt repas qui sont servis quotidiennement.

Les Ateliers ont une surface de 9'500 mètres carrés. La configuration actuelle est définitive. MassChallenge occupe un plateau complet, si un jour il quitte les Ateliers il pourrait être divisé, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. La liste des occupants est sur le site Internet. Ces occupants ont signé un bail, mais l'identité des personnes n'est pas connue. Par exemple : UniverCité a un espace, mais on ne sait pas qui et combien de personnes cela implique.

### **Qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui pourrait être fait pour redonner vie et rendre attractif le Centre-Ville de Renens ?**

Depuis fin 2011 que l'activité de promotion économique à Renens a été mise en place, c'est un problème récurrent qui s'explique par plusieurs raisons :

Renens est pris en sandwich entre les pôles commerciaux forts de Lausanne et de Morges, plus la zone commerciale forte de Crissier, ces éléments vident la fréquentation de Renens. Le Centre Commercial Migros de Crissier est le plus important du Canton, ajouté au Léman Centre c'est environ 10 millions de passage annuels.

Renens n'a pas trouvé son identité, on ne sait pas ce que l'on veut. Nous souhaitons un commerce métissé, mais aujourd'hui ce qui ouvre n'est majoritairement pas d'une grande qualité, la Ville ne peut rien faire.

La Commune souffre d'un déficit d'image, il est difficile d'attirer des commerçants, restaurateurs et autres. Par contre en dehors du Centre, on arrive à ouvrir des choses intéressantes et chouettes dans la périphérie, mais pas dans le Centre.

De nombreux commerces sont fermés par la police du commerce pour diverses raisons. Aujourd'hui, la tolérance zéro est appliquée, il y a un tour de vis et une collaboration étroite avec la police du commerce de l'Ouest et du Canton. Systématiquement tous les actes contraires à la loi et aux règlements sont dénoncés.

A l'époque, les baux se remettaient de mains à mains sans contrôle ni vérification des compétences, maintenant cela n'est plus possible et toute nouvelle affectation des locaux est l'objet d'une communication aux autorités. Maintenant, que cela ne marche plus avec les fast food et restaurants, ce sont les kiosques qui ont le vent en poupe, mais ce sont souvent des surfaces très grandes qui sont ouvertes jusque tard le soir. Donc, là aussi il faut sévir. Et maintenant, ce sont les salons de coiffure et barbiers qui fleurissent à travers notre Ville, tout ceci a remplacé les établissements publics. On ferme d'un côté, cela ouvre de l'autre, mais il faut continuer et poursuivre les efforts, cela va prendre du temps. Ce qui est positif c'est que l'ouverture des établissements fast-food est endiguée.

On voit des personnes aujourd'hui qui veulent ouvrir un commerce, mais sans vraiment avoir de projet, la Ville leur dit non pour un fast-food et juste derrière ils viennent avec un autre projet, parfois improbable.

### **Est-ce que l'on peut considérer qu'il y a une forme de mainmise sur le commerce et restauration rennais ?**

C'est possible, mais tout acte contraire à la loi et hors autorisation constatée est systématiquement dénoncé aux autorités compétentes.

En conclusion, il faut que Renens trouve son identité, on a tout pour bien faire.

**Observation N° 9:** La COGEST félicite le délégué à la promotion économique ainsi que la Municipalité pour sa fermeté, sa vigilance et le travail développé. Elle les encourage et les soutient dans les efforts consentis. Elle est persuadée que c'est un travail interdisciplinaire qui doit être mené. Raison pour laquelle, la COGEST demande qu'une démarche stratégique de développement se fasse afin que Renens ait une offre culturelle, des infrastructures, une logistique et une promotion économique originale, attractive et qui ne soit pas semblable à celle de ses voisines.

**Réponse de la Municipalité:** La Municipalité a pris bonne note de cette observation et continuera à œuvrer dans l'esprit de son slogan "Renens, carrefour d'idées". Le programme de législature doit être considéré comme un plan stratégique qui met notamment en avant les spécificités de son ADN et l'importance de la transdisciplinarité.

- La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle **MAINTIEN** son observation jusqu'à ce que la situation s'améliore et pour encourager la Municipalité dans ses démarches.

## **Rapport des Préavis bouclés**

Mesdames Suzanne Sisto-Zoller et Elodie Golaz Grilli, ainsi que Monsieur Philippe Hertig

La COGEST s'est rendue dans les locaux de l'administration générale le 23 mai 2018 afin de contrôler les préavis suivants:

### Préavis N° 20-2012

Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres

### Préavis N° 96-2016

Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix Réfection des collecteurs

La COGEST a pu avoir accès à toutes les pièces, documents et écritures demandées. Une analyse approfondie a été effectuée. Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.